

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE**

· **Code du produit:** 89300001

· **UFI:** 9D6A-2008-P00J-81XA

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

· Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Emploi de la substance / de la préparation

Spécifique à la maintenance aéronautique

Détergent universel

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710

BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395

IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061

UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

hydroxyde de sodium

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 68439-46-3 Numéro CE: 614-482-0	Alcools en C9-11 ethoxyles Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	5-10%
CAS: 85536-14-7 EINECS: 287-494-3 Reg.nr.: 01-2119490234-40-xxxx	acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	5-10%
CAS: 53980-88-4 EINECS: 258-897-1	2 - Cyclohexene - 1 - octanoic acid, 5(or 6) - carboxy-4-hexyl Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 4, H413	≥5-<10%
CAS: 67774-74-7 EINECS: 267-051-0 Reg.nr.: 01-2119489372-31-0002	benzène, dérivés alkyles en C10-C13 Asp. Tox. 1, H304	5-10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 2)

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $2 \% \leq C < 5 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5 \% \leq C < 2 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5 \% \leq C < 2 \%$	$\geq 3 - < 5 \%$
CAS: 5949-29-1 Numéro CE: 611-842-9	citric acid monohydrate Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-2,5%
Numéro CE: 931-329-6 Reg.nr.: 01-2119490100-53-xxxx	Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315	$\geq 1 - < 2,5 \%$
CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5 Numéro index: 016-020-00-8 Reg.nr.: 01-2119458838-20-xxxx	acide sulfurique Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 15 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $5 \% \leq C < 15 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $5 \% \leq C < 15 \%$	0,1-1%
CAS: 110-91-8 EINECS: 203-815-1 Numéro index: 613-028-00-9 Reg.nr.: 01-2119496057-30-xxxx	morpholine Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	$\geq 0,1 - < 1 \%$
Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques		$\geq 5 - < 15 \%$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Équipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Mettre les personnes en sécurité.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VL Valeur momentanée: 2 mg/m³
M;

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VL Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm
D;

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

VL Valeur à long terme: 0,2 mg/m³
C;brume

CAS: 110-91-8 morpholine

VL Valeur momentanée: 72 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 36 mg/m³, 10 ppm
D;

· DNEL

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral	DNEL Long term-systemic	0,85 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	85 mg/kg human/day (des consommateurs)
		170 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	3 mg/m ³ (des consommateurs)
		12 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m ³	3 mg/m ³ (des consommateurs)
		12 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

CAS: 67774-74-7 benzène, dérivés alkyles en C10-C13

Oral	DNEL Long term-systemic	0,5 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	4,8 mg/kg human/day (des consommateurs)
		9,6 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	1,8 mg/m3 (des consommateurs) 7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Long term local mg/m3	1,8 mg/m3 (des consommateurs) 7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	1 mg/m3 (-)
	DNEL Long term local mg/m3	1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
Oral	DNEL Long term-systemic	1,67 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	15 mg/kg human/day (des consommateurs) 65 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	37,2 mg/m3 (des consommateurs) 310 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique		
Inhalatoire	DNEL Long term local mg/m3	0,05 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local mg/m3	0,1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)
PNEC		
CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13		
PNEC Freshwater mg/L		0,287 mg/L
PNEC Marinewater mg/L		0,0287 mg/L
PNEC Freshwater sediment		0,287 mg/Kg
PNEC Marine water sediment		0,287 mg/Kg
PNEC Intermittent release		0,0167 (mg/L)
PNEC Soil		35 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L		3,43 mg/L
CAS: 67774-74-7 benzène, dérivés alkyles en C10-C13		
PNEC Freshwater mg/L		0,000075 mg/L
PNEC Marinewater µg/L		0,0075 µg/L
PNEC Freshwater sediment		0,143 mg/Kg
PNEC Marine water sediment		0,143 mg/Kg
PNEC Intermittent release		0,0001 (mg/L)
PNEC Sewage treatment Plant mg/L		14,2 mg/L
CAS: 5949-29-1 citric acid monohydrate		
PNEC Freshwater mg/L		0,44 mg/L
PNEC Marinewater mg/L		0,044 mg/L
PNEC Freshwater sediment		3,46 mg/Kg
PNEC Marine water sediment		34,6 mg/Kg
PNEC Soil		33,1 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L		>1.000 mg/L
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
PNEC Freshwater mg/L		19 mg/L
PNEC Marinewater mg/L		1,9 mg/L
PNEC Freshwater sediment		70,2 mg/Kg
PNEC Marine water sediment		7,02 mg/Kg
PNEC Intermittent release		190
PNEC Soil		2,74 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L		4.168 mg/L
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique		
PNEC Freshwater mg/L		0,0025 mg/L
PNEC Marinewater mg/L		0,00025 mg/L
PNEC Freshwater sediment		0,002 mg/Kg
PNEC Marine water sediment		0,002 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L		8,8 mg/L

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 5)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· **Protection des mains:**

Rubber gloves



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Rubber gloves

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu épais

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

220 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

11,9

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique à 20 °C**

40 s (DIN 53211/4)

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

23 hPa

(suite page 7)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 6)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	2,1 %
· Swiss VOC:	2,00 %
· Teneur en substances solides:	4,2 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	2.686 mg/kg
------	------	-------------

CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles

Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)

(suite page 8)

BE.FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 7)

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

Oral	LD50	1.470 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

CAS: 67774-74-7 benzène, dérivés alkyles en C10-C13

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	3.500 mg/kg (Rat)
	LC50	35 mg/l (fish)
	EC50	40,4 mg/ltr (-)

CAS: 5949-29-1 citric acid monohydrate

Oral	LD50	5.400 mg/kg (Mouse)
		3.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
	LC50/ 24 h	1.535 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
		440 mg/ltr (fish)
	LC50 / 48 h	440 mg/ltr (fish)

CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	mg/kg (Rabbit)
	LC50 / 48 h	1,919 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
------	------	--------------------

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Oral	LD50	2.140 mg/kg (Rat)
	EC50 / 24 h	29 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles**

LC50 / 96 h	5-7 mg/ltr (fish)
EC 50 / 48 h	2,5 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
EC 50 / 72 H	1,4 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))

CAS: 85536-14-7 acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

LC50 / 96 h	>1-10 mg/ltr (Cyprinus Carpio) (OECD 203)
	>1-10 mg/ltr (Lepomis Macrochirus (Bluegill Sunfish))
	1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)
EC 50 / 48 h	>1-10 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) (OECD 202)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 8)

EC 50 / 72 H	>10-100 (Desmodemus subspicatus) (mg/L OECD 201)
OECD test 301 A	>70 (biodegradation in % after 28 days)
CAS: 67774-74-7 benzène, dérivés alkyles en C10-C13	
OECD test 301 F	>60 % (biodegradation in % after 28 days)
CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium	
LC50 / 96 h	125 mg/ltr (Gambusia affinis)
CAS: 5949-29-1 citric acid monohydrate	
LC50 / 96 h	>400 mg/ltr (Leuciscus idus)
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
LC50 / 96 h	>10.000 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 72 H	1.000 (Selenastrum capricornutum (Algae))
Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)	
LC50 / 96 h	1-10 mg/ltr (Brachydanio rerio)
OECD test 301 D	>60 (biodegradation in % after 28 days)
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique	
LC50 / 96 h	>500 mg/ltr (blu)
	>500 mg/ltr (Brachydanio rerio)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:** Le produit est biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** -

· **Catalogue européen des déchets**

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 15*	déchets basiques
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 9)

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN2735
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13)
· ADR	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkylderivs.)
· IMDG, IATA	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	8 Matières corrosives.
· Étiquette	8
· 14.4 Groupe d'emballage	III
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, ACIDE BENZÈNESULFONIQUE, DÉRIVÉS SEC-ALKYL-4EN C10-13), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Reg. (EC) n. 1223/2009 (Cosmetics);
 RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP
 RÉGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH
 Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;
 Directive 2012/18/UE (Seveso III)
 DIRECTIVE 2008/98/CE

(suite page 11)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 10)

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13

hydroxyde de sodium

· **Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

3

· **Prescriptions nationales:**· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	2,1

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 12)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 11)

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique:** Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service

· **Contact:** Nederland: Afdeling klantenservice / België: Afdeling klantenservice

· **Numéro de la version précédente:** 10

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

BE.FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.07.2022

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 06.07.2022

Nom du produit: 799 UNIVERSAL CLEANER CONCENTRATE

(suite de la page 12)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Pour le produit
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
 - PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
 - PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
- **Catégorie du procédé**
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 - PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
 - PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 - PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 - PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 - ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Conformément aux instructions d'utilisation.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
 - Eviter le contact avec les yeux.
 - Eviter le contact avec la peau.
 - Utilisation intérieure.
 - Utilisation extérieure.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection**
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Eviter tout contact avec la peau.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
 - Lunettes de protection hermétiques
 - Gants de protection
- **Mesures pour la protection du consommateur**
 - Assurer un marquage suffisant.
 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau**
 - Aucune mesure particulière n'est requise.
 - En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
- **Mesures pour l'élimination**
 - Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.